



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT
SOUS-PREFECTURE DE LODEVE

COMMUNE D'OCTON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CAPTAGE DE LA SELVE

Le projet de travaux sur le captage de la Selve présenté par la mairie d'OCTON, maître d'ouvrage, est soumis à enquête publique de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Il a pour but la déclaration d'utilité publique pour :

- les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune d'Octon à partir du captage de la Selve
- l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

Cette enquête publique se déroulera dans la commune d'OCTON (commune siège) pendant 15,5 jours consécutifs, du jeudi 2 novembre 2017 au vendredi 17 novembre 2017 inclus.

Monsieur Jean-Pierre GRATECAP, Cadre supérieur à la SNCF retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans la mairie concernée pendant toute la durée de l'enquête, afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Les observations pourront aussi être adressées, par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie d'Octon – 13 Avenue des Platanes – 34800 OCTON, ou par email à l'adresse suivante : enquetecaptage-octon@orange.fr, afin que le commissaire-enquêteur les annexe au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours et heures suivants :

A LA MAIRIE D'OCTON : le jeudi 2 novembre 2017 de 9 h à 12 h ;
le vendredi 17 novembre 2017 de 9 h à 12 h ;

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur COSTE, Maire d'Octon.

L'avis sera par ailleurs inséré sur le site internet des services de l'Etat :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an auprès de toutes les mairies concernées, à la Sous-préfecture de Lodève ainsi que sur le site de la préfecture de l'Hérault www.herault.gouv.fr.